

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 1<sup>er</sup> février 2013 modifiant l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Haute-Normandie**

NOR : AFSZ1330038A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu le décret n° 2012-1286 du 22 novembre 2012 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Haute-Normandie, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 28 février 2012,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Dans l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 25 juin 2010 susvisé (membres nommés au titre du *a* du 2° de l'article D. 1432-15-I, membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie), au lieu de : « M. Patrick BULTEC », lire : « M. Patrick BULTEL ».

Dans l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 25 juin 2010 susvisé (membres nommés au titre du *c* du 2° de l'article D. 1432-15-I, membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie), au lieu de : « M. Catherine CAVELAN », lire : « Mme Catherine CAVELAN ».

#### Article 2

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 1<sup>er</sup> février 2013.

MARISOL TOURAINE